Déclaration CTSD du 4 mars 2021

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD 64,

Dans le chapitre enseignement de la loi de finance 2021, le gouvernement indique que le premier degré est une priorité qu'il décline selon 5 axes

- Dédoublement des classes de GS en éducation prioritaire
- Poursuite du plafonnement à 24 élèves par classe en CP et en CE1 hors éducation prioritaire
- Augmentation des décharges des directeurs d'école (1 à 3 classes, 9 classes et 13 classes)
- Poursuite du déploiement de la stratégie nationale pour l'autisme
- Aucune fermeture d'école rurale sans accord du maire.

Le constat de la carte scolaire pour notre département dément de façon implacable ces annonces. Avec un projet présentant 63 fermetures de classes, les Pyrénées Atlantiques enregistrent un record dont les conséquences sont :

- Une dégradation du taux d'encadrement d'une grande majorité des classes.
- Des priorités annoncées non respectées

« Pas de fermeture dans les communes rurales sans accord du maire »

Le projet de carte scolaire présenté ce jour propose 39 fermetures dans des communes de moins de 5000 habitants.

Pour respecter l'engagement gouvernemental, il manque 36,5 postes. Parce que la spécificité des communes rurales doit être prise en compte et que le gouvernement doit tenir ses engagements, la FNEC-FP-FO demande la création de postes afin de financer la mesure, l'économie de 212 millions d'euros faite par le ministère de l'Education Nationale en 2020 peut largement couvrir les besoins.

« Augmentation des décharges de direction d'école »

Dans la fonction publique, la suppression massive des emplois administratifs a transféré sur les directeurs d'école des charges et des responsabilités qui ne sont pas les leurs au mépris du décret 89 qui définit leurs missions. Les multiples concertations, groupes de travail ont conduit les gouvernements successifs sous prétexte de « simplification administrative » à dégrader la situation des directions.



édération Nationale Enseignement Culture - Formation Professionnelle

Force Ouvrière 64

La proposition de loi Rilhac et les synthèses du Grenelle font exploser l'école publique nationale soumettant les écoles aux pressions locales sans répondre aux besoins réels des directeurs :

- Augmentation des décharges de direction
- Aide administrative dans toutes les écoles
- Respect du décret 89

Depuis un an, la situation de la direction s'est encore aggravée. Les écoles subissent un rythme effréné d'injonctions, d'ordres de mise en œuvre de protocoles. Elles sont devenues les annexes de l'ARS et découvrent leur feuille de route sur BFM. Quotidiennement, dans des écoles surchargées, il faut mettre en place des organisations aberrantes et usantes en vue de pratiquer le non brassage. Pourtant, dans le même temps, les nombreuses absences non remplacées impliquent un brassage scandaleux qui entasse les élèves dans une salle de classe au mépris de la santé des personnels et des élèves. Sous prétexte de crise COVID, les directeurs corvéables à merci sont considérés comme des machines à gérer des ordres incohérents. Week-end, jours fériés, en vacances ou malades, ils sont sommés de rester connectés pour assurer la gestion de la crise sanitaire.

La FNEC-FP-FO rappelle que les directeurs sont des professeurs des écoles et demande réparation des abus subis :

- Si la crise sanitaire impose des astreintes exceptionnelles où il faut être joignable en dehors des obligations réglementaires de service, ces périodes doivent être clairement définies afin qu'elles donnent lieu à une compensation dans le respect du droit à la déconnexion.
- La gestion de la pandémie rentre dans le cadre du Plan Municipal de Sauvegarde et n'est pas une responsabilité du directeur.

Concernant l'amélioration des décharges de direction, les mesures de carte scolaire présentées ce jour laissent éclater l'imposture de la soi-disant augmentation :

Seulement 14 écoles de plus de 4 classes bénéficieront d'une augmentation de la décharge au titre des mesures gouvernementales. Parmi elles, 3 seulement auront un jour supplémentaire de décharge par semaine. Pas d'amélioration de la décharge de direction pour 93% des écoles de plus de 4 classes, bien au contraire, pour 10 écoles il y aura une baisse de la décharge de direction à la rentrée 2021.

Les directeurs des petites écoles de moins de trois classes sont asphyxiés par la direction. Les quelques jours de décharges prévus pour l'année sont régulièrement annulés au dernier moment par manque de remplaçants. Pour eux, en lieu et place d'une décharge hebdomadaire, il n'est prévu que 2 jours de décharge supplémentaire dans l'année. Cette augmentation indigente, sans assurance de pouvoir en bénéficier compte-tenu de l'état des moyens de remplacements est scandaleuse.

Alors qu'une vraie amélioration des conditions de décharge des directeurs **nécessiterait 1 jour de plus par semaine pour chaque directeur, soit 125 ETP** dans notre département, la carte scolaire présentée ce jour n'y consacre que 8 ETP.



édération Nationale Enseignement Culture - Formation Professionnelle

Force Ouvrière 64

Les écoles et la direction n'ont pas besoin d'un poste de référent directeur, ni d'une **loi Rilhac, ni des propositions du Grenelle dont nous demandons l'abandon immédiat. L**es écoles publiques ont besoin de postes pourvus par des personnels à hauteur des besoins.

Remplacements

9 postes de remplaçants supplémentaires sont prévus à la rentrée prochaine. Cette avancée reste insuffisante car ils ne parviennent même pas à couvrir les besoins de décharge des petites écoles. Comment seront-elles assurées l'année prochaine? Quels seront les moyens pour assurer les remplacements de départs en stages? Quels seront les moyens pour remplacer les arrêts maladies?

La situation du remplacement est actuellement critique dans notre département et nécessite en urgence des recrutements dans chaque circonscription.

Chaque remplacement non effectué est une entrave au droit d'apprendre tandis que les conditions de surveillance et de sécurité sanitaire sont régulièrement remises en cause dans les écoles constituant un risque de danger grave. La FNEC-FP-FO 64 pose une alerte et demande un recrutement immédiat. De nombreux enseignants sont disponibles attendant de pouvoir entrer dans le département, il y a urgence, il faut faire des intégrations.

Des moyens pour la difficulté scolaire

Chaque jour, les écoles constatent les conséquences sur les élèves de la crise économique, sanitaire et sociale. Alors que la difficulté scolaire augmente, les moyens manquent. La carte scolaire 2021 n'apporte aucun moyen supplémentaire, au contraire, elle en retire.

- Fermeture de 4.5 postes des plus de maîtres que de classe
- Pas de création de postes d'enseignants spécialisés dont le rôle est fondamental en matière de prévention et de prise en charge des difficultés comme l'indique la circulaire RASED d'août 2014 :

« Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires occupent pour cela une place fondamentale qui n'est substituable à aucune autre. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves. »

- Pas de création de postes pour la scolarisation des élèves allophones alors que tous les primo arrivants doivent obligatoirement bénéficier d'un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures minimum dans le premier degré.

Redécoupage des circonscriptions

Le 26 janvier une grève intersyndicale unitaire dénonçant les réformes, les fermetures de postes et demandant l'augmentation des salaires était fortement suivie.



édération Nationale Enseignement Culture - Formation Professionnelle

Force Ouvrière 64

Le même jour, Monsieur le Directeur Académique, vous présentiez aux élus, un projet de redécoupage des circonscriptions du premier degré, sans en avoir discuté au préalable avec les représentants du personnel.

L'absence de discussion est une atteinte au dialogue social car ce redécoupage a des conséquences pour les personnels remplaçants, TRS et RASED qui voient leurs lieux d'intervention profondément modifiés. Voilà pourquoi nous demandons que la question du redécoupage soit mise à l'ordre du jour de ce CTSD afin que les besoins des personnels soient pris en compte.

Pour finir la déclaration, dans un contexte de carte scolaire où les besoins de fonctionnement des écoles ne sont pas pris en compte, alors que la crise sanitaire est prétexte à passer en force des contre réformes néfastes pour les droits des personnels et le service public national de l'enseignement, la FNEC-FP-FO a déposé un préavis de grève sur toute la période afin de faire valoir les revendications :

- Aucune fermeture.
- Ouverture de tous les postes nécessaires, tant en milieu ordinaire que dans l'enseignement spécialisé ;
- Recrutement immédiat des personnels nécessaires, notamment par l'intégration de titulaires du 1er degré par ineat ; par la liste complémentaire du CRPE 2020, par la stagiairisation des contractuels
- Un vrai statut, un vrai salaire, une vraie formation pour les AESH ainsi qu'un recrutement massif pour couvrir tous les besoins notifiés par les MDPH;
- Abandon des PIAL;
- Maintien du calendrier des vacances scolaires ;
- Respect des obligations de l'employeur en matière de protection des personnels ;

Merci pour votre écoute

Pour la FNEC-FP-FO 64

Olivia Queysselier